

Criminalidad y justicia penal en la Edad Media

**Balance y perspectivas de estudio
en España y Francia**

Iñaki Bazán Díaz
Óscar López Gómez
Roberto J. González Zalacain
(Eds.)



**CRIMINALIDAD Y JUSTICIA PENAL
EN LA EDAD MEDIA**

**BALANCE Y PERSPECTIVAS DE ESTUDIO
EN ESPAÑA Y FRANCIA**

Sociedad Española de Estudios Medievales
SEEM Internacional

1

CRIMINALIDAD Y JUSTICIA PENAL EN LA EDAD MEDIA

BALANCE Y PERSPECTIVAS DE ESTUDIO EN ESPAÑA Y FRANCIA

**Iñaki Bazán Díaz
Óscar López Gómez
Roberto J. González Zalacain
(Eds.)**

2025

Criminalidad y justicia penal en la Edad Media

Colección: SEEM Internacional, 1

Edita:

Sociedad Española de Estudios Medievales

Calle Albasanz, 26-28, 28037 Madrid

<http://www.medievalistas.es>

<http://revistas.um.es/medievalismo>

Email: info@medievalistas.es

© Iñaki Bazán Díaz

Óscar López Gómez

Roberto J. González Zalacain

(Eds.)

Foto de portada: Asesinato de Thomas Becket. Detalle de las pinturas murales de la iglesia de San Nicolás de Soria.

Autor: Pablo Yagüe Hoyal

Consejería de Cultura, Turismo y Deporte (la imagen forma parte del trabajo de restauración de las pinturas murales contratado por el Servicio Territorial de Cultura, Turismo y Deporte de Soria en 2018)

ISBN: 978-84-09-76410-5

Depósito Legal: MU 1377-2025

Maquetación e impresión: Compobell, S.L

ÍNDICE

INTRODUCCIÓN.....	9
<i>Iñaki Bazán Díaz</i>	
<i>Óscar López Gómez</i>	
<i>Roberto J. González Zalacain</i>	
CONDAMNER LA VIOLENCE DANS LE ROYAUME DE FRANCE XIII ^e -XV ^e SIÈCLE.....	19
<i>Claude Gauvard</i>	
INVESTIGAR LA JUSTICIA Y EL CRIMEN EN LA NAVARRA MEDIEVAL: PRECEDENTES, DESARROLLO Y ACTUALIDAD.....	47
<i>Félix Segura Urra</i>	
LA SOCIEDAD ANTE EL ESPEJO DE SU DELINCUENCIA. REFLEXIÓN HISTORIográfICA SOBRE LA CATALUÑA BAJOMEDIEVAL.....	73
<i>Flocel Sabaté</i>	
CRIMES ET DÉLINQUANCE DANS LE ROYAUME D'ARAGON AU MOYEN ÂGE. BILAN ET PERSPECTIVES HISTORIOGRAPHIQUES	113
<i>Martine Charageat</i>	
LA CIUDAD Y EL CRIMEN: DELINCUENCIA Y PRÁCTICA PENAL EN VALENCIA (1367-1479)	143
<i>Alberto Barber Blasco</i>	
<i>Rafael Narbona Vizcaíno</i>	

DELINCUENCIA EN LA CORONA DE CASTILLA A FINES DEL SIGLO XV ... 189
Ricardo Córdoba de la Llave

NAVEGANDO POR LAS FRONTERAS HISTORIOGRÁFICAS SOBRE LAS
MINORÍAS SEXUALES Y DE GÉNERO EN LA CORONA DE CASTILLA
MEDIEVAL: DE LA DELINCUENCIA SODOMITA AL 'GIRO TRANSGÉNERO' 215
Jesús Ángel Solórzano Telechea

MECANISMOS DE RECONCILIACIÓN Y DE REPRESIÓN PENAL ANTE EL
CRIMEN EN LA ESPAÑA MEDIEVAL: UN ESTADO DE LA CUESTIÓN 253
Iñaki Bazán Díaz
Óscar López Gómez
Roberto J. González Zalacain

CONCLUSIONES GENERALES..... 317
Iñaki Bazán Díaz
Óscar López Gómez
Roberto J. González Zalacain

RESÚMENES 325

Crimes et délinquance dans le royaume d'Aragon au Moyen Âge. Bilan et perspectives historiographiques

Martine Charageat

Université Bordeaux Montaigne- Ausonius UMR 5607

Casa de Velázquez-EHEHI (Madrid)

En 2008, dans un bilan dédié à l'histoire de la délinquance en Espagne médiévale, Felix Segura Urra recensait alors 232 références bibliographiques sur le sujet mais à peine 25 pour l'Aragon, soit moins de 10% du total¹. Aujourd'hui, le royaume d'Aragon ne compte toujours aucune étude monographique dédiée à l'histoire de la criminalité, de la justice et des peines comme il en existe pour le Pays Basque, le royaume de Valence, les terres de Castille ou encore la Catalogne même si, pour certaines, elles datent déjà de plus de 20 ans². Il n'existe pas non plus, à ma connaissance, de synthèse territoriale qui serait consacrée à l'étude d'un crime en particulier comme l'homicide, le vol, le rapt ou encore l'adultèbre.

L'histoire médiévale aragonaise est restée en marge de l'engouement pour cette histoire qui prit son essor dans les années 1990 en Espagne. Elle s'est consacrée à d'autres thèmes, s'inscrivant dans des traditions historiographiques différentes pendant que se multipliaient, dans le reste de la péninsule, les études générales sur la délinquance médiévale à l'échelle régionale³. Des nuances im-

1 SEGURA URRA, "La historia de la delincuencia en la España medieval (1998-2008)".

2 NARBONA VIZCAÍNO, *Malhechores, violencia y justicia ciudadana*; PÉREZ GARCIA, *La comparsa de los malhechores*; BÁZAN DÍAZ, *Delincuencia y criminalidad*; MENDOZA GARRIDO, *Delincuencia y represión*. LÓPEZ GÓMEZ, *La sociedad amenazada*. Plus récemment et davantage ciblés sur l'homicide et la peine de mort, on citera les deux ouvrages suivants: CÓRDOBA DE LA LLAVE, *El homicidio en Andalucía*; SABATÉ, *The death penalty in Late Medieval Catalonia*.

3 On ajoutera les travaux de Luis Miguel Duarte pour le Portugal. DUARTE, *Justiça e criminalidade no Portugal*.

portantes cependant doivent être apportées à ce constat sur l'état lacunaire des recherches dans ce domaine en Aragon. Les spécialistes de ce royaume n'ignorent pas l'existence des problématiques de violence et de criminalité mais elles sont généralement abordées de façon transversale, dans des travaux portant sur d'autres objets de recherche. Il en résulte que l'histoire de la délinquance se trouve reléguée dans un angle mort de la «médiévistique aragonaise». C'est la raison pour laquelle j'ai hésité lorsqu'on m'a demandé d'élaborer un bilan des travaux liés au thème de la délinquance dans le royaume d'Aragon; un sujet extrêmement complexe par ailleurs du fait même de ses multiples ramifications, et pour lequel je ne voyais pas de courant majeur se dessiner et sur lequel disserter au cœur de cet espace politique. Des publications existent néanmoins, mais de manière dispersée voire isolée et, parce qu'elles n'en sont pas moins importantes et intéressantes, j'ai pensé que l'Aragon devait rejoindre effectivement les autres espaces ibériques sur les bancs de ce congrès de la SEEM⁴.

1. PEUT-ON PARLER D'UNE HISTORIOGRAPHIE LACUNAIRE?

Les thèses déposées et/ou soutenues très récemment à l'université de Saragosse offrent sans doute le miroir le plus éloquent de la désertion des jeunes chercheurs à l'endroit de sujets pourtant à succès aujourd'hui encore ailleurs⁵. Leur consultation sur le site de l'université de Saragosse montre que les doctorants travaillent ou ont travaillé sur l'eau⁶, les élites politiques⁷, marchandes et financières⁸, les gouvernements municipaux⁹ et les sociétés urbaines¹⁰, les

4 C'est aussi une manière pour moi de rendre hommage à cette merveilleuse province du Nord de l'Espagne où j'apprends à être une historienne médiéviste depuis plus de vingt ans avec un bonheur sans faille. J'en profite aussi pour remercier ici la Casa de Velázquez qui, dans le cadre d'un contrat d'un an comme membre de la section scientifique (2023-2024), m'a permis de parachever la rédaction de cette contribution dans des conditions optimales de travail.

5 Pour rappel il s'agit du *deposito institucional de documentos Zaguan*, Université de Saragosse: <https://zaguan.unizar.es/>

6 LACAMÁRA AYLÓN, *El agua en Zaragoza del siglo XV*.

7 GARCÍA GARCÍA, *Elites, monarquía y conflicto en la Corona de Aragón*.

8 VIU FANDOS, *Una gran empresa en el Mediterráneo medieval. TORRE GONZALO, La élite mercantil y financiera de Zaragoza en el primer tercio del siglo XV*.

9 FRANCO ORDOVÁS, *Zaragoza: gobierno y sociedad según los Libros de Actos*.

10 GARCÍA ARNAL, *La formación de una sociedad urbana medieval en la Corona de Aragón: Huesca (siglos XII-XIII)*. SAUCO ALVAREZ, *Actividades económicas y transformación social en la ciudad de Barbastro durante la Baja Edad Media*.

notaires¹¹, la guerre¹², l'Église¹³, les femmes et le genre¹⁴, l'histoire politique et fiscale en lien avec la formation de l'État¹⁵. Mais rien sur le crime, la violence et la justice au Moyen Âge en Aragon ne ressort sur le site en ligne des thèses déposées à l'université de Saragosse, en histoire médiévale¹⁶. Il faut bien avouer que les maîtres de ces doctorants n'ont pas davantage travaillé ces sujets avant eux. Même si aucun déterminisme absolu, obligatoire et systématique n'a lieu d'exister entre les sujets de recherche d'un directeur de thèse et ceux de ses élèves, force est de constater toutefois, dans le cas présent, que la délinquance n'est pas au cœur des préoccupations scientifiques, ni des uns ni des autres. On ne pouvait pas ne pas relever cette harmonie, trop parfaite pour être anodine.

Afin de renforcer ce premier tableau, nous avons pratiqué un autre test en opérant un balayage rapide des quarante années de sommaires de la revue *Aragon en la Edad Media*. La revue en question est née en 1977. Elle succédait à un projet éditorial qui avait vu le jour en 1945 sous la houlette du professeur José María Lacarra¹⁷. Elle constitue donc à ce jour un marqueur pertinent pour mesurer la diversité des objets de recherches menées depuis un demi siècle. Le résultat de ce recensement prouve à nouveau l'état de carence des études sur la délinquance au Moyen Âge en Aragon. L'historiographie médiévale (et aragonaise en très grande partie) se compose de puissantes traditions dédiées à d'autres thématiques de recherche¹⁸. La majorité des articles publiés relève

11 GRACIA LASHERAS, *El notario Juan Abad y su clientela en la ciudad de Zaragoza. LACUEVA USED, El mundo escriturario y el papel del notariado*.

12 ESPAÑOL SOLANA, *Historia y cultura militar durante la expansión feudal*.

13 ELIPE SORIANO, *Iglesia, familia y poder en la época de Fernando el Católico*.

14 MELÓN JUNCOSA, *María de Castilla, señora de Borja 1443-1458*. PRISCO, VALENTINA, *Eleonora d'Aragona*.

15 TELLO HERNÁNDEZ, *Pro defensione regni: la contribución de la Iglesia a las demandas de Pedro IV de Aragón*.

16 Nous n'avons retenu que les thèses les plus récentes. Le constat demeure le même pour les travaux plus anciens.

17 Il s'agissait alors de la revue intitulée *Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón*.

18 Ce n'est pas le lieu ici de dresser un panorama exhaustif des travaux des médiévistes aragonais. Mais on peut d'emblée citer les noms d'Isabel Falcón Pérez, María Luisa Ledesma Rubio, Carmen Orcastegui Gros, Angel San Vicente Pino, María de los Desamparados Cabanes Pecourt, Juan Fernando Utrilla Utrilla, José Angel Sesma Muñoz, Esteban Sarasa Sanchez, Carlos Laliena Corbera, Asunción Blasco Martínez, María del Carmen García Herrero, Germán Navarro Espinach, María Luz Rodrigo Estevan. Il faudrait ajouter les plus jeunes qui sont en train de prendre la relève, tels que Guillermo Tomas Faci, Mario Lafuente Gómez et Concepción Villanueva Morte mais aussi tous ceux et celles, en particulier au sein du CEMA, que j'oublie et auprès de qui je m'excuse de ne pouvoir les citer toutes et tous.

de l'histoire démographique et socio-économique, commerciale, fiscale et politico-institutionnelle sans jamais pour autant investir le champ de la justice, du crime et de sa répression, de la sociologie des criminels ou encore de la gestion de l'honneur et de la *fama* etc.¹⁹.

Il arrive qu'une monographie urbaine intègre des pages extrêmement intéressantes sur la violence, les troubles à l'ordre public et la manière dont la paix est restaurée par les autorités locales. María Luz Rodrigo Estevan en a écrite quelques unes, sur la violence et la délinquance quotidienne à Daroca entre 1400 et 1526²⁰. Elle s'est intéressée également aux outils législatifs et procéduraux dont s'est dotée la ville pour tenter de venir à bout desdits troubles et permettre aux habitants de régler leurs litiges²¹. Ce sont quasiment les premières pages écrites de l'histoire médiévale aragonaise qui exposent les différents instruments par lesquels les membres d'une communauté urbaine et ses dirigeants travaillent, ensemble ou séparément, à restaurer la paix et l'ordre sans passer systématiquement par la voie du procès. Les chartes de paix et de pardons enregistrées devant notaires sont évoquées, toutes les formes possibles de composition et de réconciliation sont exposées, depuis le *diffinimiento* jusqu'aux chartes de trêve, en passant par les *concordias*, les *compromisos* et les *seguros* ou *seguramientos* ainsi que les sentences arbitrales. Plus encore, l'auteure a mis en valeur comment ces actes notariés prennent sens en s'articulant entre eux, en une chaîne transactionnelle qui donne force et souplesse aux processus de pacification. Ces actes n'existent pas de façon isolée, en dépit des apparences liées aux contraintes matérielles de leur enregistrement et de leur conservation par les notaires concernés. La thèse non publiée à ce jour offrait, en 1996, un exposé plutôt inédit sur les modalités de pacification des relations interpersonnelles au sein d'une ville et de sa communauté *d'aldeas*, sous le contrôle des *jurados* et des officiers de justice. Cette particularité, presque un hapax, s'explique sans doute parce que l'auteure s'intéressait alors, comme le titre l'indique, à la vie quotidienne des habitants et pas seulement à l'exercice du pouvoir du seul point de vue des élites oligarchiques.

En effet, les monographies urbaines n'offrent pas toutes des pages similaires car elles s'inscrivent souvent dans une histoire territoriale, politique et institutionnelle qui vise à comprendre comment s'est constitué un conseil urbain et avec quel degré d'autonomie il existe et évolue au regard de son

19 TARANCON DE, "1977-2017. Cuarenta años de Aragón en la Edad Media".

20 RODRIGO ESTEVAN, *Poder y vida cotidiana en una ciudad bajomedieval*, pp. 412-509.

21 *Idem*, pp. 412-509

environnement, seigneurial et royal. C'est le cas en 1997 avec Antonio Gargallo Moya qui n'a pas abordé ces aspects de la sociabilité urbaine dans son immense thèse consacrée à Teruel entre 1177 et 1327²². C'est encore le cas dans le livre paru en 1998 sous la plume de Jean-Pierre Barraqué et traitant de la ville de Saragosse à la fin du Moyen Âge, enfin essentiellement au XIV^e siècle²³. En 2005, María Teresa Iranzo Muñío n'a intégré dans son ouvrage consacré à l'étude de Huesca entre 1096 et 1516 que ce qui relevait des violences aristocratiques, des luttes de faction et de la compétition pour le pouvoir²⁴. La raison en est simple. L'objectif de son enquête était surtout de comprendre le processus de construction du conseil municipal de Huesca, la formation des élites, leur accès au pouvoir et leurs stratégies pour le conserver, face aux autres groupes sociaux et face au roi.

En revanche, les guerres privées ont constitué une forme de délinquance des nobles et des factions urbaines parce qu'elles sont potentiellement génératrices de crimes violents, alimentant la spirale des vengeances²⁵. Elles renvoient à ce que les chercheurs appellent les *luchas de bandos* ou *bandolerismo*. Le mot est à employer avec précaution, avec des limites épistémologiques. Ainsi le rappelle José Ramon Diaz de Durana de Ortiz en 1998 pour le pays basque, même si les historiens s'en servent pour désigner aussi bien la guerre privée entre factions nobles que les bandits de grand chemins ou tout autre brigand, agissant seuls ou en groupe, appartenant ou pas aux réseaux de clientèles des factions nobles et bourgeoises²⁶. L'étude du *bandolerismo* est actuellement ce qui, pour l'Aragon médiéval, se rapproche le plus d'une histoire de la violence criminelle et de la délinquance, dans des contextes bien particuliers. Les acteurs de cette catégorie de violence criminelle n'intègrent pas pleinement la catégorie des délinquants de droit commun. Ils échappent largement à toute action punitive par le biais de la justice publique. L'historien ne les découvre pas nécessairement à travers les sources de la répression judiciaire. Cela rend la tâche extrêmement complexe et cela explique que le «bandolérisme» soit une réalité, une pratique, un phénomène davantage abordé sous un angle politique que purement procédural et judiciaire, faute d'action coercitive en la matière. Les Aragonais du Moyen Âge ont réussi à restreindre au maximum l'arbitraire

22 GARGALLO MOYA, *El concejo de Teruel en la Edad Media*.

23 BARRAQUÉ, *Saragosse à la fin du Moyen Âge*.

24 IRANZO MUÑÍO, *Elites políticas y gobierno urbano en Huesca*.

25 LAFUENTE GÓMEZ, "Deudas de sangre".

26 DÍAZ de DURANA de URBINA, *La lucha de bandos en el País Vasco*.

des juges dès la fin du XIII^e siècle²⁷. Cela a eu pour résultat de gêner la criminalisation de nombreux faits de délinquance, en commençant par rendre difficile voire impossible l'arrestation des suspects, parmi eux les *bandoleros*.

Esteban Sarasa Sanchez a publié d'importants travaux sur cette catégorie de violence en Aragon au Moyen Âge²⁸. En 1981, il distinguait le «bandolérisme» féodal et le «bandolérisme» social, conscient toutefois que les deux n'étaient pas dissociables ni imperméables l'un à l'autre. Il associait le premier aux luttes nobiliaires et à la violence seigneuriale et le second, le «bandolérisme social», à une délinquance de subsistance pratiquée par les pauvres, les criminels marginalisés et les mercenaires sans solde. Il reconnaissait que les violences et la criminalité qui en découlaient ne se laissaient pas catégoriser de cette façon binaire mais qu'elles impactaient pareillement un système judiciaire impuissant. La thèse de María Jesús Torreblanca Gaspar, non publiée à ce jour, offre une synthèse intéressante sur ce phénomène à l'échelle du royaume²⁹. Mais pour sa part, elle déplace la focale sur le lexique employé dans les sources pour désigner ce qui appartient à toutes les formes de délinquance collective, dès qu'il semble que les membres du groupe sont sous la responsabilité d'un chef, quels que soient son rang et son statut. L'auteure amorçait alors une analyse en soi de ces violences commises au sein des villes, par des familles se disputant le contrôle et l'exercice du pouvoir.

Les enquêtes qui portent alors sur les gouvernements urbains et leurs élites s'intéressent aux luttes et aux rivalités entre familles pour l'accès au pouvoir, mais aussi aux interventions de la monarchie pour mettre fin (*sofocar*) localement à ces guerres privées et ramener la paix entre certains lignages³⁰. D'ailleurs, le dialogue avec le roi naît largement de l'impuissance des justices locales à combattre ces lignages turbulents. Les luttes de factions ont surtout intéressé les historiens pour leur dimension politique et non pour leurs conséquences pénales, en particulier lors des périodes de faiblesse du pouvoir monarchique. C'est le cas, par exemple, pour la ville de Teruel dans le contexte de l'Interrègne

27 SARASA SANCHEZ, *El privilegio general de Aragón*.

28 SARASA SANCHEZ, *Sociedad y conflictos sociales*; SARASA SANCHEZ, "El bandolerismo medieval".

29 TORREBLANCA GASPAR, "Sistemas de guerra, sistemas de paz"; TORREBLANCA GASPAR, *Violencia urbana y sus manifestaciones en Aragón*.

30 NAVARRO ESPINACH, "Muñoces, Marcillas y otras familias dominantes". UTRILLA UTRILLA, NAVARRO ESPINACH, "Conflictividad social y luchas de bandos en los valles pirenaicos". CARUANA GOMEZ DE BARREDA, "El poder real y su intervención en las luchas fraticidas".

et du Compromis de Caspe, revu récemment par Concepción Villanueva Morte à partir de l'étude de *Manuales de Acuerdos del Consejo* de 1410 et 1412³¹.

Il ressort de cette très succincte présentation que le délinquant de droit commun est régulièrement le grand absent des monographies urbaines territoriales. En outre, il demeure impossible actuellement d'élaborer un modèle de pratiques et de politiques judiciaires propres aux villes aragonaises des XIV^e et XV^e siècles. À ce jour, nul n'est en mesure de proposer des modèles de comportements criminels pour le royaume d'Aragon. Nous ne disposons pas de statistiques qui permettraient de dessiner des tendances criminelles et d'en suivre l'évolution durant la période médiévale, à l'échelle d'aucune juridiction; sans parler du silence prosopographique au masculin et au féminin à propos des brigands et des bandits de grand chemin, des voleurs, meurtriers et autres délinquants qui pourtant sévissent en ville et dans le monde rural.

2. POURQUOI CE SILENCE?

Il faut bien avouer que les archives aragonaises ne favorisent pas cette option de recherche. Les sources judiciaires sont conservées en faible proportion, de manière très incomplète et même disparate. Tout le fond des archives émanant de la cour du *zalmedina* de Saragosse a intégralement disparu, aussi bien les procès que les livres de la *Cort del zalmedina*. C'est une perte immense qui empêche de connaître l'essor de la justice pénale et de la répression des crimes à l'échelle de la capitale du royaume, d'avoir une vision précise des procédures appliquées, de leur évolution et des rapports avec les autres juridictions. C'est une perte terrible que ne compense pas la conservation (lacunaire) des procès administrés par les *jurados* de la ville et qui ne constituent que la première étape des affaires jugées, à savoir la phase de l'information. À l'issue de celle-ci, le ou les prévenus sont qualifiés de *difamados*, c'est-à-dire reconnus comme étant les auteurs des faits qui leur sont reprochés. L'opération passe par la délibération des *jurados* en la matière. S'ils reconnaissent en conseil municipal l'inculpé comme étant *difamado*, alors le seconde phase peut avoir lieu. L'affaire est remise entre les mains du *zalmedina* qui instruit le procès. C'est cette phase de l'élaboration du jugement jusqu'à l'énoncé de la sentence qui nous échappe complètement, ainsi que l'exécution des peines.

Quelques fonds d'archives judiciaires sont conservés de façon très lacunaire pour la période médiévale dans d'autres villes du *realengo*, mêlant justice ur-

31 VILLANUEVA MORTE, "Teruel en tiempos del interregno".

baine locale et justice des *hermandades* comme à Huesca et Jaca³². Très peu de *libros de corte de justicias* sont conservés pour la période médiévale et leur lecture est ardue, en plus d'offrir des informations très lapidaires. Ces registres gardent cependant la trace des *apellidos* grâce auxquels on identifie les parties litigantes et le motif de la plainte, ainsi que l'action attendue de la part du juge par le plaignant. Ils contiennent également les ordres émis de poursuite et de capture des criminels enfuis, ou de mise aux arrêts des défendeurs désignés. L'enregistrement des garants des prisonniers élargis, les échanges avec d'autres juridictions, l'ordre d'exécuter des saisies de biens et parfois un inventaire de ces mêmes biens complètent aussi le tableau. Le civil et le pénal se mêlent, autour de diverses actions concrètes qui contribuent à engager et faire avancer un procès. Leur mise en écriture ressortit, sous la forme d'un registre, à ce qu'on appelle les écritures grises de la justice. On en dénombre une petite dizaine à peine pour tout le XV^e siècle³³. L'approche de la délinquance ordinaire ou extraordinaire en Aragon n'est donc pas totalement impossible mais elle suppose de croiser des archives dispersées et très variées, du fait de l'absence de séries documentaires substantielles.

L'histoire de la délinquance en Aragon est finalement plus tributaire qu'ailleurs des sources notariales. Les notaires enregistrent nombre d'actes en lien direct avec des comportements délinquants, comme des dépositions de témoins, des condamnations, des procès verbaux d'exécution. On peut y lire des actes rédigés en marge des procédures, avant, pendant et après, qui offrent ainsi une incroyable gamme de compromis destinés à mettre fin à des litiges de toutes sortes autant qu'à effacer les crimes et leurs effets. *Protocolos* et *bastardelos* offrent un moyen d'aborder la délinquance, la violence et la criminalité à rebours des archives judiciaires, par le biais de la réconciliation, du pardon, de l'effacement des insatisfactions et pas seulement sous l'angle exclusif de la répression et de la coercition. C'est particulièrement vrai dans les crimes et les délits ou autres litiges opposant des époux entre eux, selon qu'ils cherchent à se réconcilier ou à mettre fin à la cohabitation conjugale³⁴.

32 AHPH, *fondo papeles de justicia*.

33 Pour une présentation détaillée de ces registres, nous renvoyons à l'article de TOMÁS FACI, "El registro documental de las cortes judiciales". On peut en consulter six à ce jour sur DARA (*Documentos y archivos del reino de Aragón*: <https://dara.aragon.es/opac/app/home/>): Teruel (1431), Borja (1450), Jaca (1450), Cuevas de Cañart (1474) et deux pour 88 Huesca (1490 et 1497). Pour une utilisation de ce type de sources en lien avec la délinquance, voir CHARAGEAT, "Espaces, lieux et formes d'incarcération".

34 CHARAGEAT, "Pacte conjugal et jeux de transactions".

Finalement, il existe bien un ouvrage qui peut se targuer de combler le vide historiographique énoncé en introduction. Il a été publié à compte d'auteur par Joaquín Vispe Martínez, sous le titre suivant: *La violencia en Zaragoza durante el reinado de Juan I (1387-1396)*, paru à Saragosse en 2015. Il expose tous les aspects de violence que cet auteur a pu recenser à travers des archives notariales du XIV^e siècle, en réalité sur une décennie. Cela en dit long sur la richesse des fonds et la patience nécessaire pour reconstituer un corpus dédié au thème de la violence sous toutes ses formes. J. Vispe Martínez explique très bien en introduction comment la documentation notariale, dotée de spécificités propres, permet d'identifier les causes des litiges, ce qui génère des querelles interpersonnelles et provoque la rupture de la paix sociale ainsi que les institutions qui ont pu contribuer à en réguler les effets. La particularité des notaires, sur ce terrain, est de ne jamais fournir, sauf très exceptionnellement, un récit complet d'un fait criminel ou de délinquance mineure (litiges au civil concernant des droits et des propriétés). Ils enregistrent les conclusions d'une affaire et attestent d'accords ou de sentences. J'ajouterais personnellement, à partir de la consultation de notaires du XV^e siècle, qu'on y trouve également des actes de dénonciations (*appellidos*) et des dépositions de témoins, à charge et à décharge, que l'on suit au fil des registres mais sans forcément arriver à connaître l'issue finale (*el juicio terminal*) de l'affaire. J. Vispe Martínez a le mérite de proposer un tableau complet de tous les agents concernés par la délinquance, aussi bien les auteurs que leurs victimes: hommes ou femmes, clercs ou laïcs, étrangers ou *naturales* du royaume, seigneurs ou vassaux, chrétiens et non chrétiens. Il balaye la délinquance depuis les incivilités ordinaires jusqu'aux agressions physiques graves, en passant par les actes de résistance et de désobéissance aux autorités et à leurs représentants. Son travail n'autorise pas une analyse systématique des faits de délinquance ni l'élaboration de conclusions générales, comme il le reconnaît lui-même. Mais les textes, quelques fois rares, qu'il publie, comme des procès verbaux d'exécutions de criminels, fournissent des indices précieux pour renouveler certains aspects du traitement de la délinquance et, par exemple, de l'application de la peine de mort. À ce sujet, le récit notarié vient compléter et nuancer celui des chroniqueurs s'il en est, dans la représentation, la perception et la narration des scènes d'exécution publiques³⁵.

Au cœur des archives notariales sont enregistrées également nombre de sentences arbitrales. Elles constituent elles aussi un type de documentation dont le corpus reste à constituer, à différentes échelles territoriales et juri-

35 C'est un aspect que j'étudie dans un livre en cours de rédaction sur les bourreaux entre Navarre et Aragon du XIII^e au XVI^e siècle.

ictionnelles, dans le but d'étudier différents aspects de la criminalité et de la délinquance au quotidien. Elles ne sont pas au centre des recherches pour elles-mêmes. Certes dispersées dans les registres notariés, elles attendent toujours leur chercheur et pas uniquement celui des modalités techniques de l'arbitrage. Elles sont le miroir des compromis et des arrangements plus ou moins coercitifs, requis pour résoudre quantité de conflits et de litiges de toute nature, entre des protagonistes très variés et dont la résolution émane d'arbitres très divers, y compris des femmes comme l'a montré María del Carmen García Herrero³⁶. Leur rhétorique est celle d'une forme de justice destinée à ramener l'ordre et réparer les offenses, parfois de *grace especial*, entre des individus ou des collectivités là où la norme a été transgessée.

Au-delà du fonctionnement institutionnel de l'arbitrage, l'analyse des sentences démontrerait sans doute une évolution de leur forme et de leur appropriation par les collectivités et les individus, dans des contextes de crises et de prospérité. Or, elles sont souvent étudiées de façon isolée, au service de l'histoire politique par exemple, pour ce qu'elles apportent à la connaissance de conflits et d'accords bien ciblés. C'est le cas pour les plus célèbres d'entre elles telles que les sentences de Torrellas (1304), Guadalupe (1486) ou Celada (1497). L'immense majorité de ces textes gagnerait à être soumise à une lecture anthropologique et socio-juridique³⁷. En effet, l'expérience a montré qu'elles interviennent dans tous les domaines de la conflictualité médiévale et avec des effets parfois surprenants mais pragmatiques. Certaines, par exemple, conduisent à définir des périmètres urbains où la circulation est interdite, en sorte que des litigants ne puissent s'y croiser pendant un temps déterminé: un agresseur et sa victime ou un mari trompé et sa femme infidèle. En général, l'interdiction entre en vigueur quand l'une des parties est autorisée à revenir en ville après une période de bannissement ordonnée par les arbitres³⁸. Le but est alors d'empêcher toute reprise du conflit. Il faut bien avouer, cependant, que les sentences arbitrales constituent une documentation dispersée dans des centaines de registres et que les rassembler en un corpus cohérent relève souvent d'une tâche immense. Mais elle n'est pas complètement impossible à réaliser.

36 GARCÍA HERRERO, "Arbitrás, arbitradoras y amigables componedoras". GARCÍA HERRERO, "Juezes de avencencias y árbitras en la Baja Edad Media".

37 ALLUÉ ANDRÉS, RODRIGO ESTEVAN, "Dehesas antiguas, pastores foranos y jurisdicciones cuestionadas".

38 CHARAGEAT, "Espaces, lieux et formes d'incarcération".

La réalité des fonds archivistiques disponibles pour entreprendre une histoire de la délinquance en Aragon explique que celle-ci se découvre par l'intermédiaire de travaux ponctuels, dispersés voire isolés et, par voie de conséquence, déconnectés de toute école historique ou d'une historiographie propre à l'histoire de la justice, de la violence et du crime.

3. DES APPROCHES TRANSVERSALES ET DISPERSÉES

Dans la continuité du constat initial, on ne recense pour le royaume d'Aragon au Moyen Âge aucune analyse dédiée à un type de crime, ou de tentatives pour cerner une catégorie de délinquants à l'échelle du royaume. Pour autant sont-ils ignorés? Pas exactement. Les chercheurs s'y intéressent de manière indirecte ou transversale. C'est assez flagrant dans les travaux sur l'élevage qui intègrent en général quelques pages sur les voleurs de bétail par exemple. On pourrait penser que les *ladrones* constituaient un objet de recherche pertinent à n'importe quelle échelle juridictionnelle. Dans un royaume où l'élevage est une activité prépondérante et où les routes de commerce sont aussi fréquentées qu'ailleurs, les voleurs et autres types de brigands offrent un panel de délinquants intéressants. Les problématiques de l'élevage et de la transhumance ont donné lieu à des publications importantes, en particulier sur la confrérie des éleveurs de Saragosse, la *Casa de Ganaderos*³⁹. Mais la délinquance affectant l'institution et ses membres, qu'ils soient victimes ou auteurs de crimes et en lien ou non avec l'élevage, est souvent diluée dans une vision très classique et très institutionnelle de l'organisation. Le *justicia* de la *Casa de Ganaderos* de Saragosse est pourtant le juge le plus puissant de l'Aragon après le *Justicia* d'Aragon et le *zalmedina* de Saragosse. Il peut faire exécuter de jour comme de nuit les délinquants⁴⁰. Mais il n'existe pas à ma connaissance de thèse ou d'ouvrages de synthèse qui aient tenté une étude du vol et des voleurs en Aragon, et pas seulement quand le butin est du bétail. Pourtant, la matière existe en dépit de la dispersion des sources utiles, car les procès les plus nombreux à être conservés concernent cette catégorie de crime⁴¹. D'ailleurs, quelques publications isolées rendent compte de l'importance de ce sujet et de la difficulté à punir ces crimes

39 FERNÁNDEZ OTAL, *La Casa de Ganaderos en Zaragoza*.

40 FERNÁNDEZ OTAL, "Los actos de corte de justicia de ganaderos"; FERNÁNDEZ OTAL, "El justicia de ganaderos".

41 ALLUÉ ANDRÉS, RODRIGO ESTEVAN, "Dehesas antiguas, pastores foranos y jurisdicciones cuestionadas".

en zone frontalière⁴². Des solutions variées se mettent en place telles que des commissions comme ce fut le cas au XIV^e siècle entre Navarre et Aragon sous le contrôle des rois⁴³. À partir de la documentation conservée à l'AGN, Mikel Ursua Lizarre a pu étudier les types de crimes commis par les Aragonais et les Navarrais de chaque côté de la frontière, le *modus operandi* et les méthodes d'indemnisation mises au point par les commissaires nommés par chaque souverain, après évaluation des préjudices commis. C'est souvent à travers les modalités d'apaisement et de pacification des relations que l'historien peut tenter de se frayer un chemin vers la connaissance de la délinquance médiévale en Aragon. Il s'agit d'un chemin de traverse plus délicat, moins riche que la voie judiciaire proprement dite, mais tout de même digne d'intérêt et requérant une méthodologie quelque peu adaptée⁴⁴.

L'organisation des villes en ligues appelées *juntas* au XIII^e siècle et *hermandades* aux XIV-XV^e siècles a été l'une des solutions mise en oeuvre pour tenter de châtier les crimes là où la justice royale faisait défaut⁴⁵. Il en ressort une mise en valeur de la volonté politique des villes et autres localités, sises en zone frontière ou non, avec l'aval des monarques, de rétablir l'ordre public au sein des villes et dans les zones rurales. La mise en commun des ressources des membres d'une *hermandad* avait pour but de favoriser la poursuite et la capture des délinquants de tous bords, sans en être empêché par les frontières juridictionnelles des justice voisines, concurrentes ou non. À cette contrainte spatiale s'ajoute celle de l'arbitraire restreint dont disposent les juges aragonais. L'enquête, l'arrestation et l'incarcération arbitraires des prévenus, le secret et le recours à la torture sont théoriquement interdits, sauf exception réservées le plus souvent aux cas royaux⁴⁶. Mais les *hermandades* sont généralement abordées par les chercheurs sous un angle très institutionnel et juridique, à travers les *capitulos* votés qui commandent leur fonctionnement interne. Elle n'ont pas favorisé l'étude de la délinquance en soi dans l'espace aragonais.

42 URSSUA LIZARRE, "Bandidaje y violencia fronteriza".

43 URSSUA LIZARRE, "La comisión de frontera navarro-aragonesa".

44 Sans entrer dans les détails bibliographiques, cela renvoie à toute les méthodologies mises au point depuis les années 1980 et propres au champ de l'infra-judiciaire, de l'extra-judiciaire et de ce qui relève aujourd'hui de ce que l'on nomme les MARL: les Modes Alternatifs de Règlement des Litiges.

45 CASTELLANO GUTIÉRREZ, Antonio, "La hermandad navarro-aragonesa". ÁLVAREZ DE MORALES, Antonio, "Hermandades concejiles y orden publico".

46 CHARAGEAT, Martine, "Justice, enquête et violence".

Pourtant, seules ou organisées en ligues interurbaines, les villes essaient de faire en sorte d'éliminer les obstacles à l'exercice de leur justice. Pour cela, elles se dotent de statuts juridiques dits *desaforados*⁴⁷. Ils sont destinés à accroître l'arbitraire des juges et à favoriser des modes de justice expéditive sans qu'aucun juge supérieur, tel que le *Justicia* de Aragon, ou qu'aucune autre juridiction concurrente ne vienne entraver les procédures⁴⁸. Cette politique du *desaforamiento* vise ainsi à instaurer un système pénal d'exception, essentiellement à l'échelle des villes. Dérogatoire au droit du royaume, le régime procédural émanant du *desaforamiento* est attentatoire aux libertés juridiques constitutives du droit foral aragonais, en matière de justice criminelle⁴⁹. C'est bien là dessus que comptent les autorités municipales pour tenter de réprimer plus efficacement les crimes commis dans leur juridiction. La pratique du *desaforamiento* ne pouvait qu'impacter l'exercice de la justice pénale, menaçant tout prévenu de subir un véritable «lynchage judiciaire» selon les termes de Manuel Gómez de Valenzuela⁵⁰. Ce dernier est le seul, à notre connaissance, à avoir réfléchi à ce sujet particulier qu'est le *desaforamiento* en Espagne et pour la période médiévale, dont il rappelle d'ailleurs que le terme lui-même n'existe pas comme tel au Moyen Âge. Même s'il demeure à ce jour difficile, voire impossible, de vérifier l'efficacité réelle de ces dispositifs dans la connaissance et la lutte contre la délinquance, il importe de ne pas dissocier ces trois éléments que sont le brigandage, les *hermandades* et la promulgation des statuts *desaforados*. La combinaison des trois permet de s'interroger sur la capacité et la volonté des instances politiques à domestiquer ou contrôler des formes de délinquance et de violence, en particulier dans les zones de frontière⁵¹. De surcroît, elle amène à s'interroger sur les échanges entre les populations, affectées par l'insécurité et la violence, et les rois qui peuvent y voir un intérêt opportun, soit pour intervenir directement, soit pour déléguer cette mission d'ordre public aux communautés urbaines, en autorisant ou en encourageant la constitution des *hermandades* et la politique du *desaforamiento*.

Si les travaux des chercheurs n'ont pas abordé la délinquance en soi par le biais des archives judiciaires, en revanche les études recensées deviennent un

47 IRANZO MUÑÍO, *Política municipal y vida publica*, pp. 93-100. DEL ARCO, "Estatutos interesantes".

48 GONZÁLEZ ANTÓN, *El justicia de Aragón*. BONET NAVARRO, *Procesos ante el Justicia de Aragon*. PÉREZ-PRENDEZ Y MUÑOZ DE ARRACO, *Los procesos forales aragoneses*. FAIRÉN GUILLÉN, Victor, "Los procesos aragoneses medievales y los derechos del hombre".

49 CHARAGEAT, "Le *desaforamiento* en Aragon (XIII-XV)".

50 GOMEZ DE VALENZUELA, *Desaforamientos, ecología y vecindad*, pp. 15-105.

51 GONZÁLEZ HERNÁNDEZ, "Muerte en la frontera".

peu plus nombreuses lorsqu'elles s'élaborent à partir des normes juridiques qui définissent et régulent les délits. Il existe à ce jour une synthèse, publiée par Alfonso Guallart de Viala en 1977, sur le droit pénal historique aragonais⁵². Elle a été réalisée à partir de l'étude des *fueros* aragonais et de la compilation réalisée en 1247 par l'évêque Vidal de Canellas à la demande du roi Jayme 1^{er}, auquel s'ajoutent les *Observancias* et les *Actos de Corte* émanant des assemblées parlementaires. Depuis, d'autres publications essentiellement sous la forme d'articles ont contribué à dessiner les contours normatifs de différents crimes et délits tels que le rapt, les crimes sexuels ou les agressions physiques ainsi que les atteintes à l'honneur⁵³. L'accent y est mis sur la dimension lexicale des délits et la manière dont ils sont qualifiés dans les *fueros*⁵⁴.

Les historiens ont également travaillé à partir d'autres sources normatives et législatives telles que les ordonnances royales concédées aux villes, les statuts urbains votés en assemblées municipales et les cris publics (*libros de cridas*). Ces approches de la délinquance servent à identifier ce que les détenteurs du pouvoir prétendaient combattre comme comportements délictueux ou criminels, quelles infractions étaient particulièrement redoutées, avec quelles sanctions prévues et contre quels types de personnes. Si l'on peut regretter qu'aucune réflexion globale ne soit proposée sur le *ius puniendi* dans le contexte des gouvernement urbains, on se réjouit de recenser ainsi une série d'articles abordant pêle-mêle différents types de crimes et de délits tels que le meurtre et l'homicide, le rapt, les crimes sexuels, le jeu⁵⁵. Les publications concernées sont déconnectées de tout courant de recherche consacrée à l'histoire de la délinquance au sens large du terme. En revanche, elles s'insèrent dans des publications collectives orientées vers d'autres thématiques comme la capacité des villes à légiférer⁵⁶, le recours ou non à la peine de mort⁵⁷, le soucis des oligarchies à préserver la paix sociale et l'ordre public⁵⁸, à conserver l'honneur de la

52 GUALLART DE VIALA, "El derecho penal histórico de Aragón".

53 AGUDO ROMEO, "El rastro de la mujer". Une relecture plus judiciaire du crime de rapt permet de saisir l'usage polyvalent de ce terme. Il intègre aussi la notion de vol qui est rarement mise en valeur dans les études sur ce genre d'affaires. Voir CHARAGEAT, "Usage polyvalent et évolution du concept de rapt".

54 AGUDO ROMEO, "El léxico de los delitos sexuales". AGUDO ROMEO, RODRIGO ESTEVAN, "Delitos de lesiones y contra el honor".

55 BLASCO MARTINEZ, "Los judíos de Aragón y los juegos de azar". RODRIGO ESTEVAN, María Luz, "Los estatutos del *tablaje*".

56 FALCÓN PÉREZ, "Estatutos emanados del gobierno municipal".

57 CHARAGEAT, "Pena de muerte y justicia". CHARAGEAT, "La peine de mort en Aragón (XI-XV)".

58 FALCÓN PÉREZ, "Paz, orden y moralidad".

ville ou de la communauté, à décourager la criminalité, en lien avec l'étude des minorités confessionnelles et leurs relations conflictuelles entre elles ou avec la communauté des chrétiens⁵⁹. C'est une approche très normative en général, sans que l'on puisse mesurer l'application des normes ni leurs effets, faute de procédures conservées ou de mise en écriture suffisamment éloquente, comme l'écriture comptable par exemple. Toutefois, cette dernière enregistre des frais assignés ou réalisés en matière d'exécution pénale mais souvent sans indiquer la nature du crime commis et/ ou l'identité du ou de la criminelle affectée. À ce jour, les contours de la délinquance en Aragon, pour l'historien médiéviste qui s'y intéresse, se dessinent d'abord par les limites théoriques qu'en esquissent le droit urbain et des communautés, ou les priviléges concédés et/ou approuvés par les souverains ou leur représentant. La délinquance aragonaise s'exprime surtout dans la représentation de ce qui est interdit, l'esquisse des infractions redoutées par les pouvoirs publics, et des mesures d'encadrement d'activités moralement condamnables mais tolérées et régulées pour empêcher de plus grands maux et des désordres plus graves.

Quand il quitte les sources normatives pour les sources de la pratique judiciaire, ou les registres de notaire, l'historien découvre au sein de chaque procédure ou de chaque acte notarié de véritables micro-récits permettant deux choses: nuancer la qualification des crimes au regard de la norme; et appréhender la perception différente qu'en ont les hommes et les femmes selon qu'ils sont impliqués comme agresseurs, victimes ou témoins. Les publications consacrées à la violence et à la délinquance criminelles en Aragon au Moyen Âge à partir de ce type de sources, sans ignorer les textes de droit et de lois, composent là encore une mosaïque d'affaires étudiées de manière éclatée voire isolée, sans pour autant les réduire au rang de simples anecdotes. Les chercheurs distillent ainsi des contributions au gré de leurs découvertes archivistiques et des opportunités éditoriales⁶⁰. Cela témoigne encore une fois de la difficulté à travailler sur le thème de la délinquance médiévale en Aragon. On y est grandement tributaire des découvertes aléatoires d'affaires au cœur des archives et de l'absence de programmes de recherche sur ces problématiques. Mais on ne boudera pas son plaisir à la lecture de la mort violente d'Andreu de

59 LEDESMA RUBIO, "Marginación y violencia".

60 J'ai moi-même eu le plaisir de découvrir un procès émanant de la cour du *zalmedina* de Saragosse, retrouvé par hasard aux archives diocésaines de la ville et évoquant le cas d'un jeune étudiant accusé d'avoir fait circuler de la fausse monnaie. Il a été soumis à la torture pour lui faire avouer le crime mais aussi et surtout parce qu'il simulait la folie tout au long du procès; CHARAGEAT, "Fausse monnaie et folie fausse".

Suñen, procureur du seigneur d'Epila, assassiné devant chez lui le 16 avril 1377 et du déni de justice dont la famille de la victime accuse le juge⁶¹. Le combat que doit littéralement mener la veuve contre le magistrat pour obtenir l'arrestation et le châtiment du supposé coupable enfui y est édifiant. On découvre la triste mésaventure de la veuve Violante de Torellas, violemment séquestrée par les hommes de sa famille pour récupérer sa dot, lorsque María Teresa Iranzo décide d'exploiter ce dossier pour illustrer la violence des comportements aristocratiques à l'encontre les veuves et des fillettes⁶². Les opportunités éditoriales procurent également aux chercheurs l'occasion d'écrire sur les thèmes qui les sensibilisent en tant que citoyens engagés, indépendamment de leurs spécialités scientifiques. Les violences faites aux femmes et l'homophobie contemporaine inspirent les choix de travail et la manière de présenter les faits recensés dans les archives du Moyen Âge⁶³. Leur mise en écriture devient le marqueur de la capacité et de la volonté de certains historiens d'établir des passerelles entre leurs compétences d'historiens médiévistes et les problématiques sociétales contemporaines. La délinquance abordée est alors à la marge de ce qui est criminalisée comme celle des maris violents ou meurtriers de leurs épouses et qui ne sont ni jugés ni punis par la justice criminelle. Elle est aussi cette délinquance que les juges construisent en réponse aux exigences du politique comme celle des sodomites que l'officialité de Saragosse et l'Inquisition contribuent à criminaliser en construisant leur altérité, comme elle l'a fait pour d'autres groupes marginalisés ou déclassés⁶⁴.

4. L'HISTOIRE DES FEMMES: UNE VOIE PRIVILÉGIÉE POUR L'ÉTUDE DE LA DÉLINQUANCE?

Enfin, nous terminerons notre enquête en nous posant une question: l'histoire des femmes et du genre n'ouvrirait-elle pas une voie pertinente vers l'étude de la délinquance aragonaise médiévale? En 1990, María del Carmen García Herrero publie sa thèse sur les femmes à Saragosse au XV^e siècle⁶⁵. Ses travaux pionniers ouvrent la voie en Aragon aux enquêtes sur la violence genrée, com-

61 LAFUENTE GÓMEZ, "Une muerte violenta".

62 IRANZO MUÑÍO, "El secuestro de Violante de Torrellas".

63 RODRIGO ESTEVAN, "Vidas violentadas".

64 NAVARRO ESPINACH, VILLAGRASA-ELIAS, "Sodomía y abusos sexuales"; NAVARRO ESPINACH, "Sodomitas".

65 GARCÍA HERRERO, *Las mujeres en Zaragoza*.

mise contre les femmes mais aussi par des femmes⁶⁶. María del Carmen García Herrero s'est d'abord intéressée à la vie des femmes de toutes les conditions sociales, de la naissance à la mort, à travers leurs activités, leur piété, leur insertion dans la famille, dans la cité et dans le monde du travail. La délinquance ou la criminalité ne sont pas le sujet central ou exclusif de ses travaux, en particulier dans la thèse. C'est un sujet en marge, abordé essentiellement au chapitre 9 dédié à l'adultère et aux causes de rupture de la cohabitation conjugale⁶⁷. Mais c'est tout de même par ce biais de l'histoire des femmes et du genre qu'une nouvelle histoire de la criminalité a fait irruption dans le champ de la recherche en histoire médiévale aragonaise, s'éloignant de la traditionnelle violence seigneuriale et du *bandolerismo* exposé précédemment. L'auteure, elle-même sensible au courant des *gender'studies* en vogue à la fin du XX^e siècle en Europe, aborde les femmes à travers des situations de violence et d'agression les atteignant dans leur corps, leur honneur et leur statut d'épouses. Elle publie alors dans les années 1990 des articles sur le concubinage, les crimes sexuels et la prostitution⁶⁸.

Les débuts de mes propres recherches en Aragon doivent ainsi beaucoup à deux historiennes médiévistes de l'université de Saragosse: María del Carmen García Herrero et María Isabel Falcón Pérez. À cette dernière, je dois d'avoir découvert l'existence du fond des causes matrimoniales jugées au tribunal ecclésiastique et conservées aux archives diocésaines de Saragosse, par le biais d'un article rédigé en collaboration avec Miguel Angel Motis Dolader⁶⁹. Les travaux de María del Carmen García Herrero m'ont permis d'aller vers une autre approche des femmes et du genre, en déplaçant la focale sur la conflictualité matrimoniale et conjugale à partir justement de ces procès d'officialité⁷⁰. Le livre publié en 2011, à l'issue d'une thèse doctorale soutenue à la Sorbonne sous la direction de Claude Gauvard, affiche les termes de «délinquance matrimoniale» dans le titre définitif⁷¹. Un tel choix s'explique par le fait que l'ouvrage

66 LAFUENTE GÓMEZ, "La historia de las mujeres".

67 GARCÍA HERRERO, *Las mujeres en Zaragoza*, pp. 283-316.

68 GARCÍA HERRERO, "Prostitución y amancebamiento". GARCÍA HERRERO, "El mundo de la prostitución". GARCÍA HERRERO, "Violencia sexual en Huesca". GARCÍA HERRERO, "Las mancebas de Aragón a finales de la Edad Media".

69 FALCÓN PÉREZ, MOTIS DOLADER, "Procesos por causas matrimoniales".

70 Il faut se rappeler que les études de genre ne rencontraient pas grand succès au même moment dans la médiévistique française. CHARAGEAT, "La confrontation des genres". CHARAGEAT, "Pour une étude de la conflictualité matrimoniale".

71 CHARAGEAT, *La délinquance matrimoniale en Aragon*.

n'est pas consacré à l'étude du mariage en Aragon, à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. Il est entièrement centré sur les négociations, les tromperies, les résistances et les arnaques matrimoniales, telles qu'elles sont racontées, illustrées, niées ou assumées par les parties litigantes devant l'official ecclésiastique de Saragosse. L'objectif des couples en conflit est de s'extraire d'une relation non consentie ou malheureuse ou bien, au contraire, de contraindre la partie adverse à y demeurer. La dimension conflictuelle à l'origine de ces procès implique des infractions au droit, réelles ou fictives, qui font tomber les protagonistes dans des formes de délinquance au civil, pas toujours reconnues ou acceptées comme telles par les historiens. Le juge lui n'a pour autre fonction que de décider, à l'issue des débats, si le mariage existe ou pas. Mais les procureurs travaillent à construire une adéquation entre les deux «agir judiciaires», (la démarche argumentative des parties et l'élaboration de la conviction du juge), extrêmement passionnante d'un point de vue socio-juridique et anthropologique. Pour ma part, la délinquance matrimoniale constitue une réalité qui englobe toute sorte de comportements, pas toujours violents, mais qui ont en commun de menacer l'ordre matrimonial chrétien (la nature du mariage) et l'ordre conjugal (la hiérarchie entre les époux). Il va de soi que le recours au concept de genre s'impose comme outil d'analyse⁷².

Les formes admises de violence des femmes et contre les femmes se diversifient, autour du droit de corriger l'épouse ou de punir l'adultère féminin⁷³. Les sources judiciaires et notariales permettent de développer une réflexion globale à propos de la correction maritale qui devient un aspect primordial de la violence faite aux femmes, oscillant entre violence licite et violence illicite. Elle est licite parce qu'autorisée en droit, revendiquée par les maris comme un droit légitime de correction et dont l'exécution est parfois même exigée par l'entourage⁷⁴. Elle devient illicite lorsqu'elle met en péril la vie des épouses. Sans être pénalisée, sauf en cas de rupture d'asseurement et d'attentats à la vie du conjoint, elle n'est jamais ouvertement intégrée au champ de la criminalité⁷⁵. C'est la raison pour laquelle dénoncer la violence conjugale au Moyen Âge à Saragosse, aux XV^e-XVI^e siècles, passe par une stratégie d'énonciation de la transgression des normes de genre, non pas dans les faits mais dans leur mise en écriture au tribunal, toujours à charge contre les maris et sans jamais dé-

72 CHARAGEAT, "Femmes et justice en Aragon".

73 GARCÍA HERRERO, LOZANO GRACIA, "Voz comun y escrituras". CHARAGEAT, "L'exil ou la conversion".

74 GARCÍA HERRERO, "La marital corrección"; CHARAGEAT, "Décrire la violence maritale au Moyen Âge". CHARAGEAT et FECI, "Sévices maritaux et divorce".

75 CHARAGEAT, "Meurtres entre époux en péninsule Ibérique".

peindre les femmes comme des victimes⁷⁶. Ce travail de victimisation a pris des siècles et ne semble d'ailleurs pas encore totalement achevé, aujourd'hui non plus, dans nos sociétés contemporaines. En matière d'adultère féminin, les sources aragonaises, administratives, judiciaires et notariales conduisent à saisir ce crime comme un enjeu politique et pas seulement comme un crime du quotidien. Il est davantage pris en considération par les droits urbains, surtout quand la vengeance concurrence la justice publique⁷⁷. Les maris qui refusent de dénoncer leurs femmes infidèles en justice encourent des sanctions telles que l'exil, la confiscation des biens, la perte de la dot. Ils répercutent ces mêmes sanctions directement sur leurs épouses lorsqu'ils procèdent devant notaire au règlement amiable du litige, via le pardon et l'exil infligé aux épouses infidèles. Les jurats municipaux échouent à faire juger les affaires d'adultères au féminin face au *ius puniendi* des maris. Les actes notariés restituent alors des problématiques de pouvoir et de pardon dans la sphère conjugale, identiques à celles que l'on connaît de la justice des princes, dans la sphère étatique. Ils sont le produits d'une forme de justice domestique⁷⁸. Les accords privés de séparation ou de réconciliation entre époux, par lesquels la justice publique est esquivée, reflètent les angoisses d'une partie de la société médiévale: celles des hommes dont la plus grande crainte est de faire parti des maris trompés. *Self divorce* ou réconciliations prennent alors des airs de restauration de la puissance maritale, dans lequel le pardon occupe une fonction régénératrice fondamentale pour l'autorité des hommes et n'a rien à envier aux lettres de rémission et à la grâce des rois⁷⁹.

C'est donc bien par les femmes que l'historien atteint, dans l'Aragon médiéval, une catégorie de violence commise par des hommes, la violence maritale ou conjugale. Elle est dénoncée dans les récits judiciaires à l'officialité de Saragosse en sorte de criminaliser ces maris, même si au civil les plaignantes attendent d'abord une sentence de divorce et pas une sanction pénale contre leurs époux⁸⁰. C'est par les femmes que l'on entre dans le champ des transgressions de genre qui sont souvent *borderline* et servent à définir des formes de délinquance matrimoniale. Les normes civiles et canoniques du mariage sont alors détournées, oubliées, manipulées à l'échelle des couples pour obtenir des juges

76 CHARAGEAT, "Séparations conjugales et transgression de genre".

77 CHARAGEAT, "De l'affrontement et de la violence entre époux".

78 CHARAGEAT, "Les écritures du pouvoir marital".

79 CHARAGEAT, "Pacte conjugal et jeux de transactions".

80 CHARAGEAT, "Modalités et conditions du divorce".

ecclésiastiques qu'ils fassent et défassent des unions matrimoniales engagées ou pleinement réalisées.

5. CONCLUSIONS

Le bilan historiographique sur la délinquance au Moyen Age en Aragon a été rendu difficile par le simple fait que l'étude de la délinquance (juridique, matérielle, judiciaire, institutionnelle etc..) est une option scientifique absente des traditions historiographiques aragonaises. Elle n'est pas non plus une thématique autonome convoquée dans les récents projets de recherche. Cela ne signifie pas que les axes de recherches déployés au sein du groupe d'excellence CEMA⁸¹ auquel j'ai l'honneur et le plaisir d'être associée, soient fermés à cette thématique. Les récentes orientations définies dans le cadre du projet de recherche CORE, coordonné par Mario Lafuente Gomez et Carlos Lalena Corbera, ouvrent une perspective intéressante de collaboration dans le cadre du projet intitulé *Conflictos, rebelión y revuelta social en la Baja Edad Media*. Les responsables s'intéressent aux résistances et à la contestation violente ou pacifique dans une perspective comparatiste entre les Couronne de Castille et d'Aragon. La justice peut trouver sa place et la délinquance également par le biais de réflexions autour des résistances, en lien avec la construction de l'État⁸².

La difficulté à aborder la délinquance en Aragon est aussi largement déterminée par l'état de conservation des sources judiciaires et leur dispersion. On peut en revanche compter sur des milliers de registres notariés. Mais leur consultation exige une grande disponibilité de temps de la part des chercheurs et ces derniers en manquent souvent. Les aspects institutionnels et juridiques de la délinquance, à partir des politiques normatives et répressives sont plus aisés à travailler. La teneur des publications existantes à ce jour en témoignent, même si le recensement réalisé ici est tout sauf exhaustif, en particulier pour l'histoire des communautés juive et mudéjar. En réalité l'expérience a montré que, pour cette thématique de recherche (la délinquance), il faut faire preuve d'inventivité, de patience et concevoir une approche sans le confort de séries documentaires et le secours de statistiques rassurantes. Cela suppose une vraie prise de risque épistémologique et méthodologique en travaillant à la manière d'un funambule, dans ce royaume d'Aragon qui n'offre pas de fonds semblables à ceux conservés pour la principauté catalane et le royaume de Valence. Partant, c'est une histoire

81 Centro de Estudios Medievales de Aragón (CEMA) <https://iphunizar.com/grupos/centro-de-estudios-medievales-de-aragon-c-e-m-a/>

82 CHARAGEAT, RIBÉMONT, SOULA, VIVAS, (dir.), *Résister à la justice XII-XX*.

qui gagne à être interdisciplinaire parce qu'elle manie avant tout des informations relevant d'indices et de fragments de récits. Cette position est la mienne, plus encore aujourd'hui, au moment où mes propres travaux me conduisent à enquêter sur les bourreaux médiévaux entre Aragon et Navarre du XIII^e au XVI^e siècle.

6. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGUDO ROMEO, María del Mar, "El rapto de la mujer en la legislación foral medieval aragonesa", *Aragón en la Edad Media*, 20 (2008), pp. 45-64.
- AGUDO ROMEO, María del Mar, RODRIGO ESTEVAN, María Luz, "Delitos de lesiones y contra el honor en los fueros locales de la Estremadura aragonesa", *Studium. Revista de Humanidades*, 12 (2006), pp. 141-172.
- AGUDO ROMEO, María del Mar, "El léxico de los delitos sexuales en los fueros locales aragoneses", *El Ruejo. Revista de Estudios Históricos y Sociales*, 1 (1995), pp. 37-62.
- ALLUÉ ANDRÉS Lydia, RODRIGO ESTEVAN, María Luz, "Dehesas antiguas, pastores foranos y jurisdicciones cuestionadas: conflictividad ganadera a finales de la Edad Media en la comunidad de aldeas de Daroca", *Aragón en la Edad Media*, 30 (2019), pp. 121-142.
- ALVAREZ DE MORALES, Antonio, "Hermandades concejiles y orden publico. Las hermandades en Aragón", *Clio & Crimen*, 3 (2006), pp. 195-208.
- BARRAQUÉ, Jean-Pierre, *Saragosse à la fin du Moyen Âge. Une ville sous influence*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- BÁZAN DÍAZ Iñaki, *Delincuencia y criminalidad en le País Vasco en la transición de la Edad Media a la Moderna*, Gobierno Vasco, Vitoria-Gasteiz, 1995.
- BLASCO MARTINEZ, Asunción, "Los judíos de Aragón y los juegos de azar", *Aragón en la Edad Media*, 14-15 (1999), pp. 197-207.
- BONET NAVARRO, Angel, *Procesos ante el Justicia de Aragón*, Guara editorial, Saragosse, 1982.
- CARUANA GOMEZ DE BARREDA, José, "El poder real y su intervención en las luchas fratricidas de Teruel hasta el año 1500", *Teruel*, 45-46 (1971), pp. 241-308.
- CASTELLANO GUTIÉRREZ, Antonio, "La hermandad navarro-aragonesa en la frontera pirenaica en la segunda mitad del siglo XV, según sus ordenanzas", *Principe de Viana*, 204 (1995), pp. 121-162.
- CHARAGEAT, Martine, "Le *desaforamiento* en Aragon (XIII-XV). La fabrique arbitraire d'une justice d'exception", *Arbitraire, arbitrages: les zones grises du pouvoir*, Benjamin Deruelle et Michel Hébert (dir.), PUS, Villeneuve-d'Ascq, 2024, pp. 109-126.

- CHARAGEAT Martine et FECI Simona, "Sévinces maritaux et divorce (XIII^e-XVIII^e siècle)", *Dictionnaire du fouet et de la fessée. Corriger et punir*, Isabelle Poutrin et Élisabeth Lusset (dir.), Puf, Paris, 2022, pp. 671-674.
- CHARAGEAT, Martine, "Espaces, lieux et formes d'incarcération ouverte en Aragon aux XIV^e et XV^e siècles", *Les espaces carcéraux au Moyen Âge*, Martine Charageat, Élisabeth Lusset, Mathieu Vivas (dir.), Ausonius éditions, Pessac, 2021, pp. 257-270 (<https://una-editions.fr/incarceration-ouverte-en-aragon>).
- CHARAGEAT, Martine, "Séparations conjugales et transgression de genre en Péninsule ibérique (XV-XVI)", *Genre, récits et usages de la transgression*, Nicole Cadène et Karine Lambert (dir.), Collection Penser le genre, Presses Universitaires de Provence, Aix, 2020, pp. 31-45.
- CHARAGEAT Martine, RIBÉMONT Bernard, SOULA Mathieu, VIVAS Mathieu, (dir.), *Résister à la justice XII-XX*, Classiques Garnier, Paris, 2020.
- CHARAGEAT, Martine, "Les écritures du pouvoir marital en Aragon au XV^e siècle", *Les cultures politiques dans la péninsule ibérique et au Maghreb (VIII-XV s.)*, Vol. 2, Véronique Lamazou-Duplan (éd.), Ausonius Editions, Bordeaux, 2019, pp. 167-179.
- CHARAGEAT, Martine, "Pacte conjugal et jeux de transactions en Aragon (XV^e-XVI^e)", *Transiger: éléments d'une ethnographie des transactions médiévales*, Julie Claustre (dir.), Éditions de la Sorbonne, Paris, 2019, pp. 231-251.
- CHARAGEAT, Martine, "Meurtres entre époux en péninsule Ibérique à la fin du Moyen Âge (XV^e-XVI^e siècles)", *Annales de Démographie Historique*, 130 (2015), pp. 25-50.
- CHARAGEAT, Martine, "Usage polyvalent et évolution du concept de rapt en Aragon: entre normes et récits judiciaires (XIII^e-XVI^e siècle)", *Estudia. Revista de historia moderna*, 40 (2014), pp. 13-30.
- CHARAGEAT, Martine, "Pour une étude de la conflictualité matrimoniale (XIV^e-XVI^e siècles. Les archives de l'officialité césauraugustaine", Véronique Beaulande et Martine Charageat (dir.), *Les officialités dans l'Europe médiévale et moderne. Des tribunaux pour une société chrétienne*, Brépols, Turnhout, 2014, pp. 245-281.
- CHARAGEAT, Martine, "Femmes et justice en Aragon à la fin du Moyen Âge (XV^e-XVI^e). Des résistances féminines à l'ordre matrimonial", *Las mujeres en la Edad Media*, María Isabel del Val Valdiveso, Juan Francisco Jiménez Alcazar (dir.), SEEM-CSIC, Murcie-Lorca, 2013, pp. 57-77.
- CHARAGEAT, Martine, "Fausse monnaie et folie fausse à Saragosse en 1518: l'imposture dans tous ses états", *La fabrique du faux-monnaïtaire (Du Moyen*

- Âge à nos jours), Olivier Caporossi et Bernard Traimond (dir.), PUM, Toulouse, 2013, pp. 121-137.
- CHARAGEAT, Martine, *La délinquance matrimoniale en Aragon. Couples et justice en Aragon au Moyen Âge*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2011.
- CHARAGEAT, Martine, "Décrire la violence maritale au Moyen Âge. Exemples aragonais et anglais (XIV^e-XVI^e siècles)", *Tracés, Revue de Sciences Humaines*, n° 19 (2010), pp. 43-63.
- CHARAGEAT, Martine, "Justice, enquête et violence d'État en Aragon (XIII^e-XV^e siècle)", *Violences souveraines au Moyen Âge. Travaux d'une école historique*, François Foronda, Christine Barralis, Bénédicte Sère (coord.), Puf, Paris, 2010, pp. 195-203.
- CHARAGEAT, Martine, "La confrontation des genres au tribunal au Moyen Âge (XIV^e-XVI^e siècles). Une relecture des relations de couples en conflit", *Genre et Histoire*, 5 (2009. URL): <http://genrehistoire.revues.org/index775.html>.)
- CHARAGEAT Martine, "Pena de muerte y justicia en las ciudades aragonesas a fines de la Edad Media", *Clio & Crimen*, 4 (2008), Bilbao, pp. 134-166.
- CHARAGEAT Martine, "Modalités et conditions du divorce en Aragon aux XV^e-XVI^e siècles", *Séparation, divorce, répudiation dans l'Occident médiéval*, Emmanuelle Santinelli (dir.), Presses Universitaires de Valenciennes, Valenciennes, 2007, pp. 241-256.
- CHARAGEAT, Martine, "L'exil ou la conversion: la violence d'un choix", *Mujer, marginación y violencia entre la Edad Media y los Tiempos Modernos*, Ricardo Cordoba de la Llave (coord.), SP Université de Cordoue, Cordoue, 2006, pp. 241-255.
- CHARAGEAT Martine, "La peine de mort en Aragon (XI-XV): entre châtiment et exclusion", *El discurso legal ante la muerte durante la Edad Media en el nordeste peninsular*, César González Mínguez et Iñaki Bazán Díaz (dir.), UPV/EHU, Bilbao, 2006, pp. 455-473.
- CHARAGEAT Martine, "De l'affrontement et de la violence entre époux à l'affrontement entre pouvoirs publics et pouvoir des maris à Saragosse au XV^e siècle", *Cahiers d'Etudes Hispaniques Médiévales*, 28 (2005), pp. 341-373.
- CÓRDOBA DE LA LLAVE, Ricardo, *El homicidio en Andalucía a fines de la Edad Media*, Université de Grenade, Grenade, 2007.
- DEL ARCO, Ricardo, "Estatutos interesantes formados por el concejo de Huesca (años 1445, 1471 y 1513)", *Boletín de la Real Academia de Historia*, 67 (1915), pp. 37-94.

- DÍAZ de DURANA de ORTIZ de URBINA, José Ramon (coord.), *La lucha de bandos en el País Vasco: de los Párientes Mayores a la Hidalguía Universal: Guipúzcoa, de los bandos a la provincia (siglos XIV a XVI)*, UPV, Bilbao, 1998.
- DUARTE Luis Miguel, *Justiça e criminalidade no Portugal medievo 1459-1481*, FCG-MCT, Coimbra, 1999.
- ELIPE SORIANO, Jaime, *Iglesia, familia y poder en la época de Fernando el Católico: el arzobispo don Alonso de Aragón*, sous la direction d' Eliseo Serrano Martín, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2019.
- ESPAÑOL SOLANA, Dario, *Historia y cultura militar durante la expansión feudal en el valle del Ebro, siglos XI y XII. Presupuestos metodológicos para una didáctica de la guerra en la Edad Media*, sous la direction de Juan Fernando Utrilla Utrilla et Nayra Llonch Molina, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2021.
- FAIRÉN GUILLÉN, Victor, "Los procesos aragoneses medievales y los derechos del hombre", *Anuario del Derecho Aragones*, XIV (1968-69), pp. 343-400.
- FALCÓN PÉREZ, María Isabel, "Estatutos emanados del gobierno municipal de Zaragoza en el siglo XV", *'Faire bans, edicts et statuz'. Légiférer dans la ville médiévale*, Jean Marie Cauchies et Éric Bousmar (dir.), PUSL, Bruxelles, 2001, pp. 365-396.
- FALCÓN PÉREZ, María Isabel, "Paz, orden y moralidad en Zaragoza en el siglo XV. Estatutos editados al efecto por los jurados", *Aragón en la Edad Media*, 16 (2000), pp. 307-322.
- FALCÓN PÉREZ, María Isabel, MOTIS DOLADER, Miguel Angel, "Procesos por causas matrimoniales en Zaragoza en la Baja Edad Media y Primer Renacimiento", *Aragonía Sacra*, IX (1994), pp. 209-252.
- FERNÁNDEZ OTAL, José Antonio, "El justicia de ganaderos de Zaragoza en la Edad Media", *Segundo Encuentro de Estudios sobre el Justicia de Aragón*, El Justicia de Aragón, Saragosse, 2002, pp. 23-59.
- FERNÁNDEZ OTAL, José Antonio, "Los actos de corte de justicia de ganaderos de Zaragoza como fuente de historia medieval", *Métodología de la investigación científica sobre fuentes aragonesas*, Agustín Ubieto Arteta (coord), 1993, pp. 393-404.
- FERNÁNDEZ OTAL, José Antonio, *La Casa de Ganaderos en Zaragoza. Derecho y trashumancia a fines del siglos XV*, IFC, Saragosse, 1993.
- FRANCO ORDOVÁS, Gonzalo, *Zaragoza: gobierno y sociedad según los Libros de Actos Comunes de sus Jurados (1440-1515)*, sous la direction de Germán Navarro Espinach et Concepción Villanueva Morte, Université de Saragosse, 2024.

- GARCÍA ARNAL, María Jesús, *La formación de una sociedad urbana medieval en la Corona de Aragón: Huesca (siglos XII-XIII)*, sous la direction de Carlos Lalíena Corbera, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2021.
- GARCÍA GARCÍA, Cristina María, *Elites, monarquía y conflicto en la Corona de Aragón. La crisis política del reinado de Juan I (1387-1396)*, sous la direction de Mario Lafuente Gómez, Mario et Carlos Lalíena Corbera, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2022.
- GARCÍA HERRERO, María del Carmen, "Juezes de avenencias y arbitrás en la Baja Edad Media aragonesa. Una realidad significativa y perdurable", *e-Spania* [En ligne], 33 (2019), <http://journals.openedition.org/e-spania/31303>; DOI: <https://doi.org/10.4000/e-spania.31303>.
- GARCÍA HERRERO, María del Carmen, "La marital corrección. Une tipo de violencia aceptado en la Baja Edad Media", *Clio & Crimen*, 5 (2008), pp. 39-71.
- GARCÍA HERRERO, María del Carmen, LOZANO GRACIA, Suzana, "Voz comun y escrituras: las violentas relaciones conyugales de los señores de Sobradiel (1421-1465)", *Mujer, marginación y violencia entre la Edad Media y los Tiempos Modernos*, Ricardo Cordoba de la Llave (coord.), SP Université de Cordoue, Cordoue 2006, pp. 149-183.
- GARCÍA HERRERO, María del Carmen, "Arbitrás, arbitradoras y amigables componedoras en la Baja Edad Media aragonesa", *Del nacer y el vivir. Fragmentos para una historia de la vida en la Baja Edad Media*, Saragosse, María del Carmen García Herrero, IFC, Saragosse, 2005, pp. 352-383.
- GARCÍA HERRERO, María del Carmen, "Las mancebas de Aragón a finales de la Edad Media", *El mundo social y cultural de la Celestina: actas del Congreso Internacional de la Universidad de Navarra*, Jesús María Usunáriz Garaoya, Ignacio Arellano Ayuso (coords.), Iberoamericana Editorial Vervuert, Pampelune, 2003, pp. 171-189.
- GARCÍA HERRERO, María del Carmen, "Violencia sexual en Huesca a finales de la Edad Media", *RHJZ*, 74 (1999), pp. 83-100.
- GARCÍA HERRERO, María del Carmen, "El mundo de la prostitución en las ciudades bajomedievales", *CEMYR*, 4 (1996), pp. 67-100.
- GARCÍA HERRERO, María del Carmen, *Las mujeres en Zaragoza en el siglo XV*, 2 vol., Ayuntamiento de Zaragoza, Saragosse, 1990.
- GARCÍA HERRERO, María del Carmen, "Prostitución y amancebamiento en Zaragoza a fines de la Edad Media", *En la España Medieval*, 12 (1989), pp. 305-322
- GARGALLO MOYA, Antonio, *El concejo de Teruel en la Edad Media 1177-1327*, 3 vols., IET, Saragosse, 1996.

- GOMEZ DE VALENZUELA, Manuel, *Desaforamientos, ecología y vecindad. Tres estudios de derecho histórico aragonés*, IFC, Saragosse, 2011, pp. 15-105.
- GONZÁLEZ ANTÓN, Luis, *El justicia de Aragón*, Saragosse, CAI, Saragosse, 2000.
- GONZÁLEZ HERNÁNDEZ, Miguel Ángel, "Muerte en la frontera: seis formas de violencia entre Aragón, Castilla y Granada, 1450-1490", *Clio & Crimen*, 19 (2022), pp. 7-24.
- GRACIA LASHERAS, Juan Carlos, *El notario Juan Abad y su clientela en la ciudad de Zaragoza (1493-1510)*, sous la direction de Germán Navarro Espinach et Concepción Villanueva Morte, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2021.
- GUALLART DE VIALA, Alfonso, "El derecho penal histórico de Aragón", IFZ, Saragosse, 1977.
- IRANZO MUÑÍO, María Teresa, *Política municipal y vida pública en Huesca. Documentos (1260-1527)*, PUZ, Saragosse, 2008, pp. 93-100.
- IRANZO MUÑÍO, María Teresa, *Elites políticas y gobierno urbano en Huesca en la Edad Media*, Ayuntamiento de Huesca, Huesca, 2005.
- IRANZO MUÑÍO, María Teresa, "El secuestro de Violante de Torrellas. Un ejemplo de violencia en los comportamientos aristocráticos a mediados del siglo XV", *Aragón en la Edad Media*, 14-15 (1999), pp. 787-800.
- LACAMÁRA AYLÓN, David, *El agua en Zaragoza del siglo XV. La cultura hídrica de una sociedad urbana bajomedieval*, sous la direction d'Esteban Sarasa Sanchez et Francisco Pellicer Corellano, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2020.
- LACUEVA USED, Francisco Javier, *El mundo escriturario y el papel del notariado en la Zaragoza de Alfonso V el Magnánimo (1416-1458): la contribución al estudio social, económico y cultural de una época y su trascendencia* sous la direction d'Esteban Sarasa Sánchez, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2016.
- LAFUENTE GÓMEZ, Mario, "Deudas de sangre. Guerra privada y luchas de bandos en Aragón durante la baja Edad Media", *La guerra privada en la Edad Media. Las coronas de Castilla y Aragón (siglos XIV-XV)*, Ekaitz Etxeberria Gallastegi et Jon Andoni Fernández de Larrea y Rojas (coord.), PUZ, Saragosse, 2021.
- LAFUENTE GÓMEZ, Mario, "La historia de las mujeres en la Edad Media. Entrevista con María del Carmen García Herrero", *Arenal*, 28/2 (2021), pp. 629-645.
- LAFUENTE GÓMEZ, Mario, "Une muerte violenta (Andreu Suñen, Epila 1377)", *De la escritura a la historia (Aragón, siglos XIII-XV) Estudios dedicados a la profesora*

- Cristina Monterde Albias, José Ángel Sesma Muñoz, Carlos Laliena Corbera (dir.), Grupo CEMA, Saragosse, 2014, pp. 243-262.
- LEDESMA RUBIO, María Luisa, "Marginación y violencia. Aportación al estudio de los mudéjares aragoneses", *Aragón en la Edad Media*, 9 (1991), pp. 203-224.
- LÓPEZ GÓMEZ, Óscar, *La sociedad amenazada. Crimen, delincuencia y poder en Toledo a finales del siglo XV*, Ayuntamiento de Toledo, Toledo, 2007.
- MELÓN JUNCOSA, María Inmaculada, *María de Castilla, señora de Borja 1443-1458*, sous la direction de María del Carmen García Herrero et Mario Lafuente Gómez, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2024.
- MENDOZA GARRIDO Juan Miguel, *Delincuencia y represión en la Castilla bajomedieval*, GEU, Grenade 1999.
- NARBONA VIZCAÍNO Rafael, *Malhechores, violencia y justicia ciudadana en Valencia bajomedieval (1360-1399)*, Ajuntament de València, Valence, 1990.
- NAVARRO ESPINACH, Germán, "Sodomitas la Corona de Aragón (1263-1598)", *La mirada del otro. Las minorías en España y América (siglos XV-XVIII)*, Rica Amran et Antonio Cortijo Ocaña (eds.), Pub. of eHumanista, Santa Barbara, 2020, pp. 99-126.
- NAVARRO ESPINACH Germán, VILLAGRASA-ELIAS, Raúl "Sodomía y abusos sexuales en los hospitales zaragozanos del quinientos", *Redes hospitalarias. Historia, economía y sociología de la sanidad*, Concepción Villanueva Morte, Antoni Conejo da Pena, Raúl Villagrassa Elías (eds.), IFC, Saragosse, 2019, pp. 191-200.
- NAVARRO ESPINACH, Germán, "Muñoces, Marcillas y otras familias dominantes en la ciudad de Teruel (1435-1500)", *Anuario de estudios medievales*, 32/2 (2002), pp. 723-776.
- PÉREZ GARCIA, Pablo, *La comparsa de los malhechores Valencia 1479-1518*, Diputació de València, Valence, 1990.
- PÉREZ-PRENDEZ Y MUÑOZ DE ARRACO, José Manuel *Los procesos forales aragoneses*, Institut d'histoire du droit, Grenade, 1977.
- PRISCO, VALENTINA, *Eleonora d'Aragona e la costruzione di un «corpo» politico al femminile (1450-1493)*, sous la direction de Francesco Storti et María del Carmen García Herrero, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2019.
- RODRIGO ESTEVAN, María Luz "Vidas violentadas. Una reflexión sobre las formas, significados y respuestas a la violencia machista en el siglo XV", *Algunas formas de violencia. Mujer, Conflicto y género*, Miguel Angel Cañete (ed.), PUZ, Saragosse, 2016, pp. 23-71.

- RODRIGO ESTEVAN, María Luz, "Los estatutos del *tablaje*. Notas sobre juegos, tahures y fulleros en la postimerías del medievo", *RHJZ*, 72 (1997), pp. 111-130.
- RODRIGO ESTEVAN, María Luz, *en una ciudad bajomedieval: Daroca, 1400-1526*, thèse doctorale dirigée par José Luis Corral Lafuente, Université de Saragosse, 1996.
- SABATÉ, Floçel, *The death penalty in Late Medieval Catalonia*, Routledge, Londres-New York, 2019.
- SARASA SANCHEZ, Esteban, *El privilegio general de Aragón. La defensa de las libertades aragonesas en la Edad Media*, Cortes de Aragón, Saragosse, 1984.
- SARASA SANCHEZ, Esteban, *Sociedad y conflictos sociales en Aragón siglos XIII-XV. Estructuras de poder y conflictos de clase*, Siglos XXI de España, Madrid, 1981.
- SARASA SANCHEZ, Esteban, "El bandolerismo medieval en Aragón", *Historia* 16, 46 (1980), pp. 52-57.
- SAUCO ALVAREZ, María Teresa, *Actividades económicas y transformación social en la ciudad de Barbastro durante la Baja Edad Media*, sous la direction de José Ángel Sesma Muñoz, Université de Saragosse, 2016.
- SEGURA URRA, Félix, "La historia de la delincuencia en la España medieval (1998-2008)", *Medievalismo*, 18 (2008), pp. 273-338.
- TARANCON DE FRANCISCO, Gustavo, "1977-2017. Cuarenta años de Aragón en la Edad Media. Sumarios de la revista e índices de autores", *Aragón en la Edad Media*, 28 (2017), pp. 317-377.
- TELLO HERNÁNDEZ, Esther, *Pro defensione regni: la contribución de la Iglesia a las demandas de Pedro IV de Aragón (1349-1387)*, sous la direction de Pere Verdés Pijuan et Germán Navarro Espinach, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2017.
- TOMÁS FACI, Guillermo, "El registro documental de las cortes judiciales locales en el Aragón bajomedieval", *Les corts jurisdicionals a la Corona d'Aragó(s. XI-XVIII). Fonts per al seu estudi*, Lluís Sales i Fava et Albert Reixach Sala (coord.), Documenta Universitaria, Gérone, 2022, pp. 147-171.
- TORREBLANCA GASPAR, María Jesús, "Sistemas de guerra, sistemas de paz: los bandos en el Aragón de la Edad Media", *Aragón en la Edad Media. Seminario de Historia Medieval*, 4 (1995), pp. 101-120.
- TORREBLANCA GASPAR, María Jesús, *Violencia urbana y sus manifestaciones en Aragón en la Baja Edad Media. Luchas de bandos y régimen municipal en las ciudades aragonesas (1250-1450)*, Saragosse, thèse inédite, 1993.

- TORRE GONZALO, Sandra de la, *La élite mercantil y financiera de Zaragoza en el primer tercio del siglo XV (1380-1430)*, sous la direction de Carlos Lalíena Corbera, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2016.
- URSUARIZARRE, Mikel, "La comisión de frontera navarro-aragonesa de 1380", *Príncipe de Viana*, 273 (2019), pp. 11-19.
- URSUARIZARRE, Mikel, "Bandidaje y violencia fronteriza en la merindad de Sangüesa (siglos XIII-XIV)", *Príncipe de Viana*, 268 (2017), pp. 11-24.
- UTRILLA UTRILLA Juan Fernando, NAVARRO ESPINACH, Germán, "Conflictividad social y luchas de bandos en los valles pirenaicos del Sobrarbe y la Ribagorza hacia 1400", *Habitats et peuplement dans les Pyrénées au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Jean Pierre Barraqué et Philippe Sénac (éd.), PUM, Toulouse, 2009, pp. 183-194.
- VILLANUEVA MORTE, Concepción, "Teruel en tiempos del interregno y del compromiso de Caspe según los *Manuales de Actos del concejo (1410-1412)*", *El compromiso de Caspe (1412) cambios dinásticos y constitucionalismo en la Corona de Aragón*, María Isabel Falcón Pérez (coord.), Iber Caja-DGA, Saragosse, 2013, pp. 895-913.
- VIU FANDOS, María, *Una gran empresa en el Mediterráneo medieval: la compañía mercantil de Joan de Torralba y Juan de Manariello* (Barcelona-Zaragoza, 1430-1437) sous la direction de Carlos Lalíena Corbera, Université de Saragosse, Presses de l'Université, Saragosse, 2019.

ISBN 978-84-09-76410-5



9 788409 764105



**Sociedad
Española de
Estudios
Medievales**

